



**Institut médico-éducatif et pédagogique de Tarn-et-Garonne (IMEP)**

**Arrêté portant composition de la commission de surveillance**

*Le Président du conseil départemental de Tarn-et-Garonne,*

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3221-7 et suivants,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.315-1 et suivants,

Vu la loi n° 75.535 du 30 juin 1975 modifiée relative aux institutions sociales et médico-sociales,

Vu la loi n° 86.17 du 6 janvier 1986 modifiée, adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé et notamment son article 17,

Vu le décret n° 2017-620 du 24 avril 2017 relatif au fonctionnement des établissements et services médico-sociaux en dispositif intégré prévu à l'article 91 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 relative à la modernisation de notre système de santé,

Vu la délibération du conseil départemental en date du 15 juillet 2021 désignant les conseillers départementaux à la commission de surveillance de l'IMEP,

*Arrête*

**Article 1<sup>er</sup>**

La commission de surveillance de l'IMEP de Tarn-et-Garonne est composée de cinq membres :

- Le Président du conseil départemental ou son représentant,
- Quatre conseillers départementaux titulaires :

- Monsieur José GONZALEZ
- Madame Christiane LE CORRE
- Madame Catherine BOURDONCLE
- Monsieur Christian ASTRUC

- Leurs suppléants :

- Monsieur Jean-Luc DEPRINCE
- Madame Nadine SINOPOLI
- Madame Marie-Claude NÈGRE
- Madame Marie-José MAURIÈGE

**Article 2**

La commission de surveillance de l'institut médico-éducatif et pédagogique de Tarn-et-Garonne (IMEP de Tarn-et-Garonne) est présidée par le Président du conseil départemental es-qualité ou son représentant.

### Article 3

Le présent arrêté sera affiché et inséré au recueil des actes administratifs du Département de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban,

le **16 JUIL. 2021**

Le Président du conseil  
départemental de Tarn-et-Garonne

Michel WEILL

